



## DESCRIPTIF DE POSTE

♦ **Intitulé du poste : Chef d'équipe**

♦ **Cadre statutaire :**

Catégorie : C

Filière : Technique

Cadre d'emplois : Agent de maîtrise

♦ **Définition du poste :**

Encadrement des agents de la régie municipale.

Remplacement du responsable en son absence.

♦ **Missions principales :**

- Encadrement des agents
- Gestion des demandes d'interventions « tableau - techniciens »
- Plannings des travaux des agents
- Mise en place et suivi des travaux des agents jusqu'à la réalisation finale
- Repérage et diagnostic des dysfonctionnements, tous corps de métiers concernant le bon fonctionnement des structures municipales
- Mise en œuvre de solutions techniques visant à remettre les désordres en bon état de fonctionnement selon les moyens disponibles à la régie municipale
- Entretien des bâtiments préventif et curatif
- Proposer des commandes de fournitures pour la réalisation des travaux gérés par la régie municipale
- Assurer le magasin et les missions du magasinier en son absence

♦ **Compétences requises :**

- Connaissances des outils informatiques et bureautiques
- Connaissances des métiers du bâtiment

♦ **Qualités et aptitudes requises :**

- Aptitude au management des personnels
- Capacité à accompagner les agents sur le terrain
- Savoir répondre aux situations imprévues
- Savoir rendre compte
- Autonomie
- Sens du relationnel

♦ **Relations hiérarchiques :**

- N + 1 : Responsable du service patrimoine
- N + 2 : Directeur.rice du pôle technique et numérique

♦ **Relations fonctionnelles :**

- **Internes :** l'ensemble des services municipaux, le coresponsable de la régie municipale
- **Externes :** Fournisseurs et utilisateurs des bâtiments municipaux

♦ **Temps de travail :**

- 35 heures hebdomadaires

♦ **Contraintes particulière :**

- Dépassement occasionnel des horaires pour répondre à des nécessités de service
- Astreintes hebdomadaires à raison d'une semaine sur sept

♦ **Moyens :**

- Bureaux partagés et véhicule partagés
- Poste informatique, téléphone portable

♦ **Diplômes obligatoires et permis obligatoires :**

- Permis B